



COMMUNIQUÉ DE PRESSE.

Coronavirus : quelle organisation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour faire face à une éventuelle épidémie ?

Marseille, le 24 février 2020.

Depuis plusieurs semaines déjà, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et les préfetures ont mis en place une organisation sur le territoire régional pour préparer le système de santé à d'éventuels cas de coronavirus.

Par mesure de précaution, pour faire face à une éventuelle épidémie COVID-19, le Ministère des Solidarités et de la Santé a demandé aux ARS de renforcer cette organisation et de mettre en place une « plateforme de veille et d'urgence renforcée ».

Les objectifs : identifier et organiser les renforts nécessaires au sein de l'ARS, assurer la gestion des premiers cas possibles ou confirmés, et planifier la réponse de la montée en puissance du système de santé.

Quelle est la stratégie régionale mise en place ?

Dans cette première phase « pré-épidémique », la stratégie est de détecter et de prendre en charge le plus précocement possible les cas et les personnes dites « contacts » afin d'éviter toute diffusion du virus.

Cela se traduit aujourd'hui par :

- un travail rapproché avec les établissements de santé de la région pour prendre les mesures de protection nécessaires, assurer la sécurité des personnels soignants et organiser la prise en charge des patients ;
- une hospitalisation systématique de tous les cas confirmés dans les établissements de santé de référence ;
- une gestion rapprochée des cas dits « possibles » : en région Paca, les cas possibles sont actuellement orientés vers l'IHU – Timone Marseille, et vers le CHU de Nice ;
- une identification et une prise en charge des personnes contacts qui auraient pu être exposées au virus : l'ARS et la cellule régionale de Santé publique France mènent des enquêtes « contact » autour des éventuels cas confirmés ;
- une mise à l'isolement des personnes contacts, durant 14 jours.

Pour sécuriser cette prise en charge, un premier niveau de réponse s'appuie sur des établissements de santé de première ligne, habilités pour le COVID-19. Un deuxième niveau vise des établissements de santé qui pourront être mobilisés en seconde intention pour augmenter les capacités des établissements de première ligne, si besoin.

La situation en Italie va-t-elle pousser les autorités sanitaires à faire évoluer cette organisation ?

Le dispositif de gestion des cas possibles va être étendu aux personnes revenant de Lombardie et de Vénétie (Italie) et des autres pays où le virus a effectivement circulé (Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud). Tout cas confirmé fera l'objet d'une investigation épidémiologique afin de retrouver tous les contacts rapprochés du cas confirmé.

Le public doit-il d'ores et déjà adopter des mesures de précaution ?

Les personnes qui reviennent revenant de Lombardie et de Vénétie (Italie) et qui présentent des signes (fièvre, toux et fatigue) doivent contacter le Samu Centre 15 pour une évaluation de leur situation. En cas de suspicion, un test sera réalisé. Comme pour l'épisode de grippe saisonnière, les "mesures barrières" (tousse dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, porter un masque, se laver régulièrement les mains) sont efficaces.